

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 30 juin 2023 | N° 2023-345 |

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--------------------------------|----------------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 30 juin 2023 | <i>Délibération</i> |
| | | <i>N° 2023-345</i> |

**Projet de coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la
Communauté urbaine de Douala au Cameroun - Décision - Autorisation**

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- Le contexte :

Le 24 octobre 2019, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont renouvelé pour 3 ans leur accord de coopération avec la Communauté Urbaine de Douala (CUD) au Cameroun, afin de développer des projets s'inscrivant dans la transition vers les villes durables (villes et services urbains, économie et innovation, mais également renforcement des liens universitaires, culturels et renforcement dans le secteur social et de la santé).

Le dynamisme de ce partenariat a permis de mettre en œuvre de nombreux projets, et d'impliquer de multiples acteurs de notre territoire : les services de Bordeaux Métropole et de la Mairie de Bordeaux, l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux (EnsapBx), le Rocher de Palmer, le Club d'entreprises Bordeaux Afrique, la CCI International Nouvelle Aquitaine (Urb Aquitaine), le Grand Port Maritime de Bordeaux, le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux/ les associations Téo Aquitaine et Adespa (Association pour le développement des soins palliatifs en Afrique)...

Il a permis également de mobiliser successivement 3 volontaires de solidarité internationale.

2- Bilan de la coopération, perspectives :

Cette coopération est rythmée depuis 6 ans par des missions officielles techniques et des séminaires annuels en France ou au Cameroun, permettant d'obtenir des avancées concrètes et d'ajuster les actions en fonction de l'évolution du contexte.

Bilan technique et social : un renforcement des capacités individuelles et organisationnelles ainsi qu'une forte mobilisation d'acteurs locaux dans de nombreux secteurs.

Volet « Villes et services urbains » :

Ville et patrimoine :

- 2 agents de la CUD en immersion à Bordeaux Métropole (2017 et 2019).
- Participation de la CUD à la biennale d'architecture, d'urbanisme et de design de 2017 à Bordeaux
- Organisation de 3 ateliers d'urbanismes en présence d'experts internationaux (2017-2018)
- Participation de Bordeaux Métropole à la création de la SEDO (Société des Études de Douala) (2019)

- Apport d'expertise de Bordeaux Métropole : 6 mobilisations d'experts (mobilité, ville et port, patrimoine) (2018- 2022)

Mobilité :

- Participation de la CUD à la semaine de la mobilité européenne (2017)
- Participation de BM aux journées sans voiture (2017)
- Soutien de BM à la CUD pour l'appel à projet européen « Autorités locales : partenariats pour les villes durables » pour un montant de 4,1millions d'€. En veille en raison de la pandémie. Reprise mi 2023-2027

Eau et assainissement : 3 projets financés par le dispositif Oudin-Santini

- Installation en 2020 d'un réseau d'adduction d'eau au sein du quartier Maképe-Missoké (100 000€)
- 2 projets d'adduction en eau au sein de l'hôpital Laquintinie. En 2020 : blocs opératoires (50 000€) et Maison des Familles (80 000€) dont l'inauguration est prévue pour 2023.

Volet « Economie et innovation » :

- Participation de 6 doualais à des résidences entrepreneuriales croisées
- Soutien des liens entre les entrepreneurs doualais et bordelais, notamment avec la venue de 30 entrepreneurs bordelais à Douala (entre 2016 et 2021)
- Échanges entre Douala et le Conseil des Vin de Saint-Emilion dans l'objectif d'établir une chancellerie à Douala (2019)
- Renforcement des liens entre le Port de Douala et Bordeaux Port Atlantique (signature d'un accord-cadre) : formation d'un pilote du port de Douala en 2019. Accueil de 5 représentants du port de Douala à Bordeaux Port Atlantique (février 2023).

Volet « Renforcement des liens universitaires, culturels et sportifs »

Culture :

- 5 éditions annuelles du festival New Bell au Rocher de Palmer (Bordeaux)
- 4 Master Class organisées par le Rocher de Palmer (3 à Douala et 1 à Bordeaux)
- 5 résidences d'artistes bordelais organisées à Douala, 2 résidences d'artistes doualais organisées à Bordeaux...

Universitaire :

- Organisation 3 workshops commun aux étudiants de l'EnsapBx et de l'ESSACA (une trentaine d'étudiants mobilisés)
- Projet de création d'un Master commun en pharmacologie entre les Université de Bordeaux et Douala
- Projet de recherche VISA (Villes et systèmes alimentaires durables : marché urbain, maraichage, agroécologie et labels au Cameroun) 2021-2023
- Programme Balafon - Sciences Po Bordeaux (soutien à l'accueil en 1^{ère} année de Sciences Po Bordeaux d'un lycéen issu d'un programme scolaire camerounais)

Sport :

Mobilisation d'un expert bordelais en organisation d'évènement sportifs internationaux en 2018 en vue de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2022.

Volet « Renforcement des liens dans le secteur de social et de la santé »

Santé :

- 9 missions médicales de neuropédiatrie réalisées par l'association Téo Aquitaine (plus de 100 professionnels de santé mobilisés) : A chaque mission : entre 100 et 150 patients sont auscultés, et une dizaine d'interventions chirurgicales pratiquées.
- 5 personnels des hôpitaux de Douala (HLD, HGOPEd et hôpital Nylon) accueillis en formation au CHU de Bordeaux (entre 2018 et 2023)

- 2 projets de rénovation et construction au sein de l'hôpital Laquintinie : Bloc opératoire et Maison des Familles
- 5 missions de l'association Adespa à Douala.

Social :

- Chantier Jeunes (2021-2022) : 7 jeunes doualais et 7 jeunes bordelais ont participé à chantier de solidarité internationale à Bordeaux (1 mois) et Douala (1mois)
- Mise en place d'un potager pédagogique au lycée Bonabéri à Douala visant à sensibilisation des lycéens aux questions alimentaires (2022)

Bilan financier : des projets soutenus par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), dans un cadre maîtrisé

Depuis le début de sa coopération avec Douala, Bordeaux Métropole maîtrise ses dépenses lors de la mise en œuvre des projets. Ces dernières portent essentiellement sur le financement de son volontaire de solidarité internationale et l'appui aux structures associatives partenaires.

Les projets eau et d'assainissement ont pu être financé grâce au dispositif Oudin-Santini.

La recherche de co-financements est quasi systématique.

Les dépenses totales s'élèvent à 477 311 €, avec des recettes de 120 340 € (subventions dans le cadre de réponses aux appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères), soit un coût annuel moyen d'environ 59 500€.

| | Dépenses | | Recettes |
|------------------|-----------------|--|-----------------|
| Oct2016 -2017 | 69 369 € | Intégrant le cout du VSI (25 284€) et 40 520€ de subventions | 17 100€ |
| 2018 | 79 237 € | Intégrant le cout du VSI (17 840€) et 40 520€ de subventions | 21 153€ |
| 2019 | 64 926 € | Intégrant le cout du VSI (20 072€) et 22 145€ de subventions | 45 547€ |
| 2020 | 74 955 € | Intégrant le cout du VSI (20 072€) et 36 550€ de subventions | 21 540€ |
| 2021 | 106 241€ | Intégrant le cout du VSI (13 291€) et 89 883€* de subventions | 15 000€ |
| 2022 | 82 583€ | Intégrant le cout du VSI (20 762€) et 40 043€ de subventions | 0 |
| TOTAL | 477 311€ | | 120 340€ |

* dont 50 000€ de chantier jeunes.

A noter également que de fond « Eau » (dispositif Oudin Santini - budget de la direction de l'eau) a également permis de financer 3 projets :

- Installation d'un réseau d'adduction d'eau et 7 bornes fontaines au sein du quartier Maképe-Missoké à hauteur de 100 000€
- Deux projets d'adduction en eau au sein de l'hôpital Laquintinie d'un montant de 130 000€ :

- o Blocs opératoires (50 000€) et
- o Maison des Familles (80 000€).

L'appel à projets « Autorités locales : partenariats pour des villes durables » porté par la Commission Européenne permettra également de financer des actions de mobilité durable à Douala et Yaoundé à hauteur de 4 000 000€, portés par la Communauté Urbaine de Douala.

Les perspectives des 3 prochaines années :

Le nouvel accord permettrait de répondre à l'enjeu d'adaptation de la ville à la transition écologique. Il s'articulerait autour des principaux axes ci-dessous :

- renforcer la planification territoriale stratégique des services urbains et faciliter l'accès aux

services essentiels, notamment en termes de :

- Mobilité urbaine
- Eau et l'assainissement
- Déchets
- Politique patrimoniale

- Favoriser la transition économique, notamment :

- les initiatives d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire
- les innovations économiques préservant l'environnement
- la transition vers un tourisme durable

- Soutenir le partenariat entre le Port Autonome de Douala et le Grand Port Maritime de Bordeaux

- Renforcement des liens universitaires et culturels

- Développer les partenariats multi-acteurs en faveur de l'inclusion sociale et du renforcement des systèmes de santé (associations, société civile. ...)

Compte tenu des projets initiés et de la nécessaire inscription des partenariats dans le temps, il est proposé de reconduire en 2023 (second semestre) l'accord de coopération entre Bordeaux Métropole et la Communauté Urbaine de Douala pour 3 années supplémentaires (jusqu'en 2026), en s'appuyant sur le socle d'actions existantes.

Bordeaux Métropole et la mairie de Bordeaux auront recours au soutien d'un volontaire de solidarité internationale qui serait basé à Douala afin de faire le lien avec la cellule de coopération de la Communauté Urbaine de Douala et de co-animer le partenariat. Elle signera une lettre d'engagement avec la CUD spécifiant les activités du VSI et obligations des parties. Les modalités de mise en œuvre du VSI feront l'objet d'une délibération distincte.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5111-4 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République Française, qui reconnaît aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales ;

VU la loi Thiollière de 2007 confortant et faisant de l'action internationale une compétence des collectivités territoriale à part entière ;

VU, la loi n°2005-159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale ;

VU le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de Volontariat de solidarité internationale,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

L'existence de liens d'amitié et de coopération historiques entre le Cameroun et la France ;

Que les projets développés à l'international, et en particulier avec Douala enrichissent nos politiques publiques, mais également les activités de notre territoire, qu'elles soient économiques, culturelles ou sociales en mobilisant de multiples acteurs

DECIDE

Article 1 : d'approuver les éléments ci-dessus exposés

Article 2 : d'autoriser M. le Président et/ou la vice-présidente en charge en charge de l'équilibre des territoires, des relations internationales, à signer un nouvel accord de coopération avec la Communauté urbaine de Douala au Cameroun

Article 3 : de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des termes du futur accord

Article 4 : d'autoriser les services à répondre à des appels à projets (auprès du MEAE ou autres organismes) afin d'obtenir des co-financements pour réaliser les projets

Article 5 : d'autoriser l'envoi d'un Volontaire de solidarité internationale pendant la durée de l'accord de partenariat

Article 8 : d'imputer les dépenses afférentes aux projets de l'accord sur les exercices de 2022 à 2024, du budget des relations internationales, section fonctionnement article 6251, chapitre 011, fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur GARNIER, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame JAMET, Madame BRU, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur LABARDIN, Monsieur MORETTI, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

| | |
|---|---|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023 | Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Céline PAPIN |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023 | |